

LES DIFFERENTS MOYENS DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES SOLS

DIFFÉRENTS MODES D' ACTIONS

- Augmenter la capacité d'infiltration et de stockage dans le sol
- Diminuer l'impact érosif des gouttes de pluies sur le sol
- Éviter l'affinement excessif
- Empêcher la concentration et la prise de vitesse de l'eau

ADAPTER LES TECHNIQUES CULTURALES

- 1 - MAINTENIR LES TERRES EN PRAIRIE quand cela est possible notamment sur les parcelles à plus grand risque érosion
- 2 - ALLONGER LES ROTATIONS sur les parcelles sensibles
- 3 - FAVORISER LES SEMIS SOUS COUVERT, le sur-semis sur prairies
- 4 - UTILISER DES EQUIPEMENTS ADAPTES EVITANT UN AFFINEMENT EXCESSIF (faire des préparations plus grossières)
- 5 - TRAVAILLER LE SOL SANS LABOUR. Cela permet de garder la matière organique en surface et d'améliorer la structure du sol. Il sera moins sensible à la battance. Il favorise également l'activité biologique du sol (vers de terre)
- 6 - IMPLANter DES CULTURES INTERMEDIAIRES augmentent les capacités d'infiltration du sol et diminuent l'impact des gouttes d'eau sur le sol. Elles permettent également de piéger les nitrates.
- 7 - RAISONNER L'ORIENTATION ET LA TAILLE DES PARCELLES, REPENSER LE DECOUPAGE PARCELLAIRE



LES AMENAGEMENTS ANTIEROSIFS

LES HAIES, TALUS, FOSSES OU ENCORE BANDES ENHERBEES permettent de maîtriser l'écoulement des eaux et de favoriser leur infiltration.



AGRI VIAUR

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur
Place de l'Hôtel de Ville - 12800 Naucelle
Tél : 05 65 71 10 97 - Fax : 05 65 71 10 98
<http://www.riviere-viaur.com>

VOTRE CONTACT
Hélène POUGET
Animatrice Agri Viaur

Tél : 05 65 71 10 97
Fax : 05 65 71 10 98
Email : helene.pouget.crv2@orange.fr



Une création phé studio Rodez - 05 65 76 11 35 - HERAIL IMPRIMEURS 353 009 400 00022

AGRI VIAUR



GÉRER, ÉCONOMISER, PROTÉGER



éditorial

Cette 5ème lettre Agri Viaur est consacrée à la lutte contre l'érosion. En effet, nous sommes confrontés sur de nombreuses rivières du Viaur et sur tout le département aveyronnais, à un important colmatage et ensablement du fond des lits des cours d'eau. Cela occasionne une uniformisation des habitats aquatiques et donc une baisse de biodiversité et une diminution de l'oxygénation du cours d'eau en particulier lorsque le colmatage est dû à des fines. Ce déficit en oxygène entraîne une diminution de la capacité épuratoire du cours d'eau (capacité qu'a un cours d'eau à digérer des pollutions) et par voie de conséquence une dégradation globale de l'écosystème aquatique. Pour couronner le tout, on retrouve souvent des substances indésirables dans l'eau car elles sont adsorbées et transportées par des particules de terre !

L'arrivée de fines et de sables dans les cours d'eau a plusieurs origines : l'érosion des berges trop instables, le drainage des terres agricoles, l'érosion des terres agricoles...

La lutte contre l'érosion est aujourd'hui un véritable enjeu pour la restauration des milieux aquatiques. C'est également un enjeu fort pour les agriculteurs qui perdent petit à petit et de manière irrémédiable, leur outil de travail.

L'Agence de l'eau encourage donc vivement Agri Viaur et tous ses partenaires, à travailler main dans la main sur ce sujet, dans une logique de «gagnant-gagnant».

Catherine ADNET
Agence de l'Eau Adour Garonne

Agri Viaur : Des actions volontaires Convaincre sans contraindre

Lors de la précédente lettre Agri Viaur n°3, nous vous avons présenté la Directive Cadre Européenne sur l'Eau : ses objectifs, ses obligations...

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau nous impose une obligation d'atteinte du bon état pour les masses d'eau du territoire à différentes échéances. Pour certaines masses d'eau, cette obligation de résultat est attendue dès 2015 (voir carte lettre Agri Viaur n°3). Pour cela la réglementation française a été adaptée et des obligations s'imposent à tous : particuliers, industriels, agriculteurs, collectivités...

Il appartient donc à chaque territoire de définir les opérations (dans différents volets : assainissement, agricole, ressource...) à mettre en œuvre pour améliorer le contexte et atteindre le bon état.

Au-delà de ces aspects, la protection de nos milieux aquatiques est un atout majeur pour un territoire, permettant de maintenir un équilibre économique et social afin de satisfaire les différents usages liés à l'eau. La préservation et la remise en état des milieux aquatiques doit être menée dans l'intérêt général et l'intérêt des générations futures.

Le programme Agri Viaur a pour objectif d'accompagner techniquement et financièrement, dans un cadre contractuel, ceux qui souhaitent créer une dynamique sur leur territoire.

Ce programme d'action n'a aucun caractère obligatoire, il est basé sur le volontariat de chacun.

Pour cela, l'ensemble des acteurs techniques (Agence de l'Eau, Chambre d'agriculture, Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur...) se tiennent à votre disposition.

L'ÉROSION DES SOLS

Est-ce que vous rencontrez des problèmes d'érosion sur vos parcelles? Et comment cela se manifeste?



Oui, nous avons des problèmes d'érosion. Nous savons bien que dès que nous labourons, il y a un risque... mais là où nous en prenons conscience c'est lorsqu'il y a des orages importants après le labour ou les semis ; quand nous retrouvons toute notre terre et nos semis sur les routes, au fond des champs...

Cela nous rappelle que certaines parcelles sont plus à risque que d'autres...



L'ÉROSION DES SOLS :
C'est un processus d'altération de la surface du sol, un détachement de particules du sol qui peut être lié à l'eau, au vent et aux outils de travail du sol

LES FACTEURS AGRAVANTS :

1.L'EVOLUTION DU PAYSAGE

- L'augmentation de la taille des parcelles
- L'évolution de l'usage du sol : développement urbain, diminution de la surface toujours en herbe...
- La disparition des haies, des talus ou fossés

2.L'EVOLUTION DU TRAVAIL DU SOL

- Des rotations de plus en plus courtes
- Un affinement de la terre trop poussé entraîne la formation d'une croûte de battance
- Le tassement des sols (mécanisation, multiplication des interventions...)
- Le sens du labour

Les facteurs naturels qui ont un impact sur l'érosion sont :

- La pente,
- Le climat,
- La texture du sol

LA BATTANCE :
tendance du sol à se désagréger et à former une croûte en surface.



QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POUR VOTRE EXPLOITATION ?



Les conséquences sur nos parcelles sont immédiates et importantes :

La perte de rendement liée au déracinement ou au recouvrement des jeunes plantes ou à la destruction des semis
La perte de terre fertile, de matière organique et d'éléments nutritifs (azote, phosphore...), substances qui devront être remplacées.
La formation de rigoles, ravines qui occasionnent une gêne pour les travaux aux champs.

Mais à plus long terme les conséquences peuvent être encore plus graves :

La perte de matière organique et la mise à nu de couche du sol moins fertile. La réduction du volume du sol explorable par les racines. La réduction de la réserve utile en eau. Tout ceci peut entraîner une perte de rendement considérable.



L'impact est aussi important sur les milieux aquatiques : ensablement des cours d'eau qui diminue leur capacité d'autoépuration, colmate les frayères...

Comme vous venez de le dire vous-même l'érosion est un facteur très important à prendre en compte dans l'approche globale de l'exploitation !

Pour exemple, quelles solutions avez-vous mis en place sur votre exploitation ?



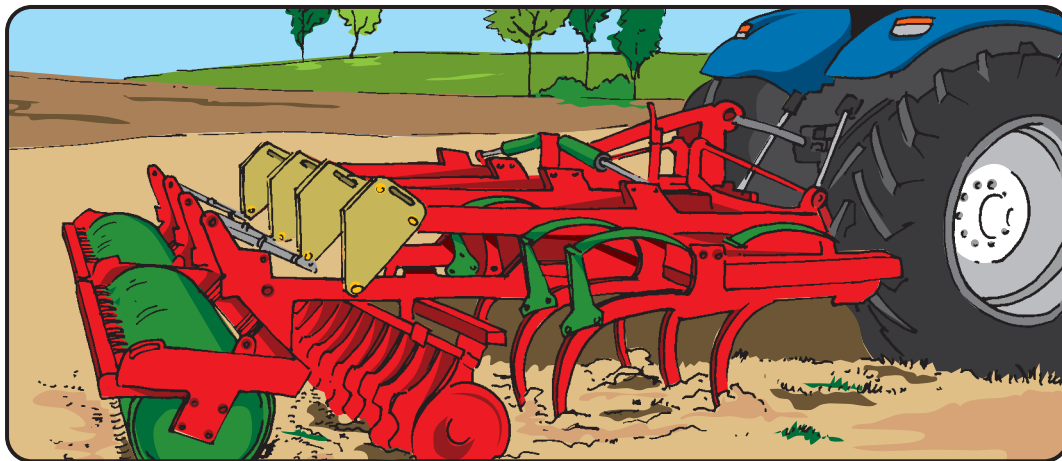
Nous essayons de mettre en place quelques aménagements comme planter des haies, labourer perpendiculairement à la pente... mais il est vrai que nous n'allons pas plus loin dans notre réflexion. Je pense que pour la majorité d'entre nous c'est la peur d'impacter nos rendements qui nous freine !! Si nous étions accompagnés techniquement cela serait plus facile pour nous d'adapter nos pratiques culturales.

Moi je pense qu'il est indispensable d'identifier les parcelles à fort risque érosion et d'adapter le travail du sol sur ces parcelles. Il me semble aussi important de revoir l'assolement de l'exploitation en fonction de ce risque érosion!!!



LE TRAVAIL SIMPLIFIÉ DU SOL

Le travail simplifié du sol correspond à la suppression du labour et donc à un travail superficiel du sol.
La profondeur de travail est comprise entre 5 et 10 cm.



Le travail simplifié du sol limite l'érosion dans la parcelle ainsi que le ruissellement grâce aux phénomènes suivants :

- La matière organique s'accumule à la surface du sol retardant la formation d'une croûte de battance,
- Favorise l'activité biologique du sol et donc l'infiltration de l'eau,
- Laisse les résidus en surface qui couvrent le sol et réduisent l'impact des gouttes de pluie
- Améliore la stabilité structurale du sol.

Les avantages pour le sol :

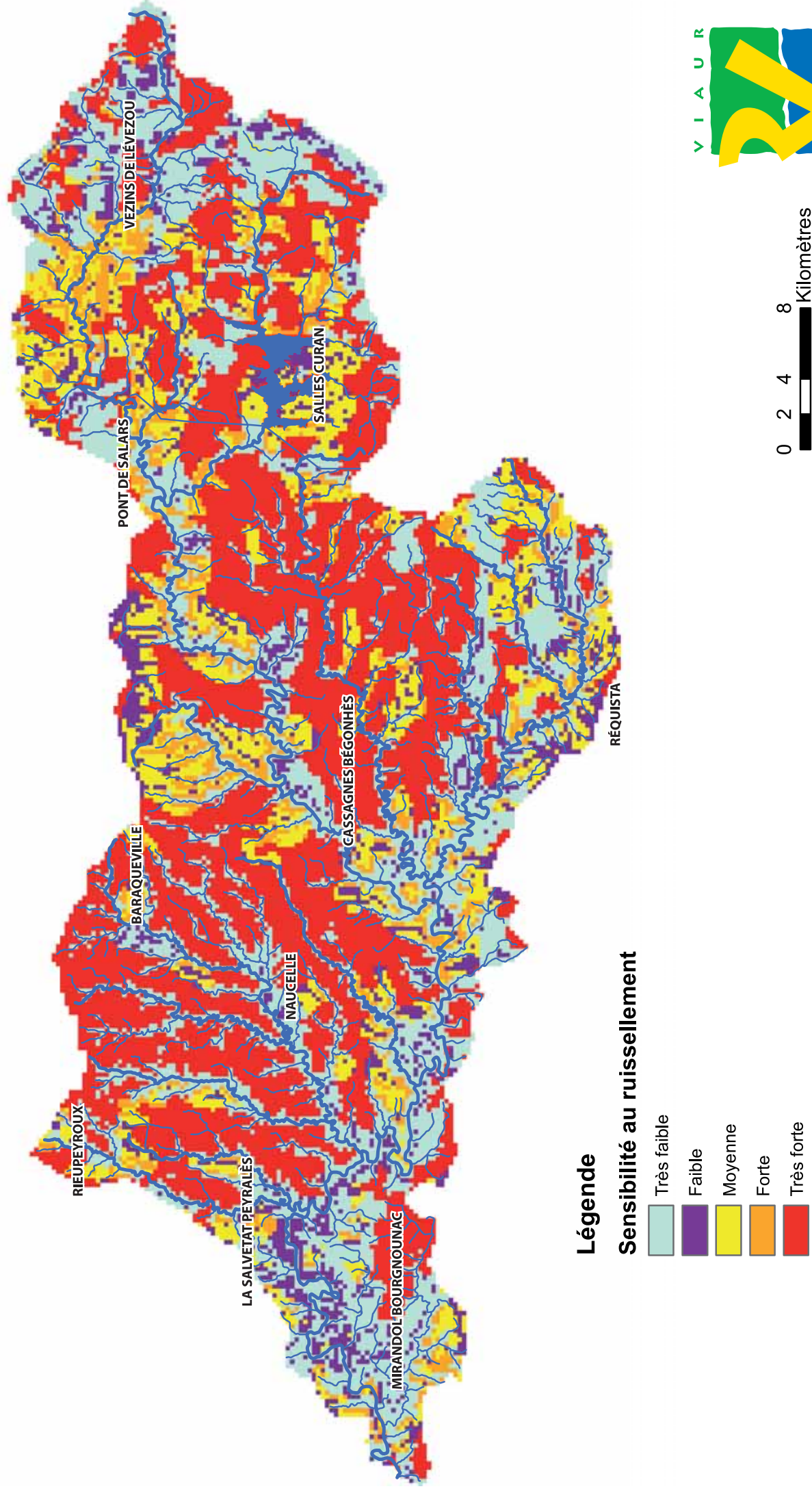
- Matière organique accumulée en surface
- Augmentation de l'activité biologique et microbienne dans le sol
- Augmentation de la capacité de rétention en eau (diminution du lessivage)
- Réduit l'érosion

Les avantages économiques et sociaux :

- Diminue le temps de travail
- Diminue la consommation de fuel
- Diminue les charges de mécanisation

La carte ci-après vous présente la sensibilité des sols au ruissellement sur le territoire du bassin versant du Vaur.
La sensibilité des sols au ruissellement est un des facteurs aggravant de l'érosion des sols.

CARTE DE SENSIBILITÉ DES SOLS AU RUISSELLEMENT SUR LE BASSIN VERSANT DU VIAUR



POUR MON ACTIVITÉ

La santé des animaux :

Les animaux qui restent longtemps dans un cours d'eau risquent de développer du piétin et de se blesser aux membres.

Les excréments rejetés directement dans l'eau contaminent celle-ci, les animaux sont alors exposés à des risques plus élevés de mammites, salmonellose ou encore de douve du foie.

La baisse de la productivité :

Les animaux boivent moins d'eau lorsqu'elle est de piètre qualité, ce qui a une incidence sur la productivité notamment en élevage laitier.

La surveillance des animaux :

Sur des parcelles non clôturées la surveillance du bétail est plus importante.

POUR MON ENVIRONNEMENT

La contamination des eaux de surface

Les déjections directement rejetées dans l'eau contaminent cette eau par l'apport de matière organique, d'éléments nutritifs, de bactéries ou de virus, ce qui peut porter atteinte aux divers usages : consommation animale, humaine, pêche, baignade...

L'érosion des berges

Le piétinement détruit les berges et les sédiments arrachés se retrouvent au fond du cours d'eau (colmatage) diminuant ainsi la capacité d'autoépuration de la rivière.

La dégradation des habitats

Effondrement des berges, disparition de la végétation de bord de cours d'eau, augmentation de la température de l'eau...

La pose de clôtures et la mise en place de points d'abreuvement limitent l'accès direct des animaux au cours d'eau et réduisent donc considérablement les risques qui y sont liés.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vialur réalise des travaux de mise en défens des berges et d'installation de points d'abreuvement (descente aménagée, passage empierré...) sur tout le bassin versant du Vialur. N'hésitez pas à nous contacter...



TEMOIGNAGE

LA SURPRISE DE L'AMÉLIORATION SENSIBLE DU MILIEU

Didier Cabot, agriculteur sur la commune de Durenque, et Daniel Nespoulous, éleveur sur la commune de Réquista, également conseiller général de ce canton, sont voisins et directement concernés par l'état du ruisseau de la Durenque. Et tous deux se félicitent des actions menées par les agents du Contrat de rivière du Vialur et par la démarche de concertation et d'information qui prime.

Didier Cabot élève des bovins laitiés sur une exploitation de 50 hectares, en GAEC avec son épouse depuis 2010.

«J'ai été surpris, commente-t-il le long de la Durenque, par le peuplement du ruisseau. Truitelles et écrevisses à pattes blanches sont revenues. La nature a repris le dessus». Même son de cloche de la part de Daniel Nespoulous : le service environnement du conseil général a été étonné de «l'amélioration sensible des milieux». Tant mieux, disent-ils en substance, ajoutant que si les solutions préconisées avaient été données aux agriculteurs plus tôt, ils les auraient employées. Exemple : «On demandait depuis longtemps comment assainir les eaux de lavage des salles de traite. On n'avait pas de réponse. On est resté vingt ans en attente et chacun envoyait au fossé communal» constate Daniel Nespoulous. Idem pour l'assainissement individuel.

Avec le Contrat de rivière, c'est l'efficacité qui prime, grâce, notamment, expliquent Mm Cabot et Nespoulous, au travail en concertation et en partenariat avec les agriculteurs.

«On nous a demandé de retirer les clôtures de la berge de 1 m sur ces petits ruisseaux. On se dit qu'on aurait pu le faire il y a longtemps. Mais on n'avait pas à l'esprit que ça posait problème. On avait hérité des pratiques de nos aïeux».

Même chose pour l'abreuvement du bétail.

«Une rampe, avec des cailloux, pour que la terre ne parte pas dans le ruisseau et que l'eau ne soit pas souillée : ça paraît évident, mais ce n'était pas dans nos pratiques».

La réflexion porte aussi sur le recalibrage des cours d'eau et les drainages.

«On a rectifié, enlevé des courbes... Le Contrat nous demande de refaire ce qu'on a modifié, de revenir à la situation antérieure».

Tous les agriculteurs contactés le long de la Durenque sont d'accord pour agir en ce sens. Ils savent que des subventions sont accordées mais là n'est pas la principale motivation. Didier Cabot comme Daniel Nespoulous parlent du plaisir qu'ils ont tous deux à voir un lièvre détalé à leurs pieds ou la vie revenue dans le ruisseau. Et ils ajoutent que si les travaux proposés par le Contrat sont aussi bien acceptés, c'est que ses agents «ont créé un lien, par leur patience et la conviction que leur donne leur jeunesse».

«Nous, les riverains, on est les principaux bénéficiaires» concluent-ils.



AGRI VIAUR

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vialur
Place de l'Hôtel de Ville - 12800 Naucelle
Tél : 05 65 71 10 97 - Fax : 05 65 71 10 98
<http://www.riviere-vialur.com>

VOTRE CONTACT

Hélène POUGET
Animatrice Agri Vialur

Tél : 05 65 71 10 97
Fax : 05 65 71 10 98
Email : helene.pouget.crv2@orange.fr



Une création phé studio Rodez - 05 65 76 11 35 - HERAIL IMPRIMERIES 353 009 400 00022



AGRI VIAUR



GÉRER, ÉCONOMISER, PROTÉGER



éditorial

La préservation et la protection de notre milieu naturel permet sur chaque territoire d'assurer un équilibre économique et social et de vivre sur un territoire accueillant. Ainsi dans cette logique, Le Syndicat du Vialur qui porte son 2^{ème} Contrat de Rivière et qui évolue vers un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) travaille en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau en incitant les acteurs économiques (les agriculteurs) à mener des actions dans leur fonctionnement quotidien sans remettre en question leur équilibre économique.

Le Syndicat du Vialur a mis en œuvre une action expérimentale sur le bassin versant Amont du Cône avec le soutien des agriculteurs concernés. Cette opération propose des actions visant à protéger les milieux aquatiques tout en prenant en compte l'équilibre économique des exploitations agricoles. L'approche globale de l'exploitation est privilégiée afin d'accompagner individuellement et spécifiquement chaque agriculteur qui le souhaite.

Ces interventions, que vous pourrez découvrir dans cette lettre Agri Vialur, visent à traiter des différentes problématiques rencontrées sur le bassin versant et qui cumulées dégradent l'état de nos cours d'eau.

Nous restons très attachés à notre devise «Convaincre sans contraindre» car nous sommes conscients qu'il est de plus en plus difficile de maintenir l'équilibre fragile des exploitations agricoles.

Yves REGOURD

Président du Contrat de Rivière Vialur

le Plan d'Actions Territorial Amont du Cône : Un programme expérimental basé sur le volontariat des acteurs du territoire et des agriculteurs

Les actions collectives :



Un quantofix est mis à disposition de tous les agriculteurs afin d'analyser les teneurs en N des lisiers. Il est disponible chez un agriculteur avec le guide d'utilisation. **Un guide de référence est en cours de réalisation** (recueil des analyses de fumiers, de sols, d'herbe qui sont réalisées gratuitement chez les agriculteurs volontaires)

«**Les Ateliers du Cône**» : cette journée a été organisée

début mars sur une exploitation. Les agriculteurs présents ont pu assister aux **pesées d'épandeurs et démonstration d'épandage**, faire analyser leur fumier, leur lisier, amener des échantillons d'eau de source ou de puits pour analyser les teneurs en nitrates, **observer un profil de sols cultural**, connaître l'intérêt des haies... De nouveaux thèmes seront abordés lors d'une prochaine rencontre.

Les accompagnements individuels proposés gratuitement :

Le suivi agronomique sur trois ans pour bien raisonner la fertilisation,

Le diagnostic érosion pour identifier les parcelles à risques et mettre en place un programme d'actions à l'échelle de l'exploitation,

Le diagnostic technico-économique pour évaluer l'impact de changements de pratiques sur le système d'exploitation...

Le plan de gestion des haies à l'échelle de l'exploitation



Les mesures agroenvironnementales contractualisables :

Limitier le transfert des nitrates vers les eaux et diminuer l'érosion des sols sur les parcelles à risque

Les aides à l'investissement :

Pour la plantation de haies, la mise en défens des berges et l'installation de points d'abreuvements

COMMENT FONCTIONNE MA RIVIERE

Quel intérêt pour nous que la rivière fonctionne bien ?

Un cours d'eau qui fonctionne bien joue un rôle important pour nous tous dans la prévention des crues, le soutien d'étiage, l'épuration de l'eau ou encore le maintien des paysages et de la biodiversité. La gestion de l'eau est un enjeu majeur pour nous et les générations futures !!

C'EST VRAI !!!

Et pourquoi peut-on dire qu'une rivière fonctionne bien ou mal ?

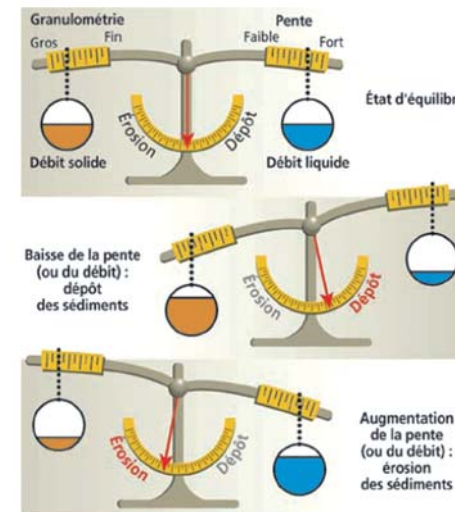


Le principe d'hydromorphologie :

Le régime hydraulique d'une rivière c'est-à-dire l'eau qui y circule va façonner la morphologie (la forme) de cette rivière en fonction de la pente, du type de substrats (roche ou sol meuble), et de la structure et de l'occupation des berges (si présence ou non d'enrochement, de piétinement du bétail...), de l'occupation anthropique (activité humaine).

Ainsi la rivière va constamment rechercher son équilibre, c'est un système dynamique (modification du profil en long et en travers) :

Balance de Lane
Source :
La restauration des cours d'eau
Recueil d'expériences sur l'hydromorphologie
ONEMA



Si je comprends bien alors, quand je jette des blocs pour empêcher la rivière de creuser ma berge, je ne fait que déplacer le problème plus bas !!

Et moi aussi alors quand je draine ma zone humide à l'amont... je contribue à perturber le fonctionnement de mon cours d'eau

C'est vrai toutes ces pratiques ont un impact et modifient le fonctionnement de votre rivière, c'est pourquoi, il est bien de limiter le plus possible les interventions sur votre cours d'eau et de le laisser évoluer librement!



C'est quoi alors un bon fonctionnement hydromorphologique ?!!!!

On peut dire que c'est le regroupement de différents paramètres :

- L'alternance de type d'écoulement c'est-à-dire l'alternance de zones calmes, de courants et de profondeurs variées,
- La diversité de la granulométrie des fonds, il faut dans le fond du cours d'eau des graviers, pierres et blocs dans une bonne répartition (indispensable pour une bonne autoépuration et la reproduction piscicole),
- La libre circulation des poissons (c'est-à-dire qu'il n'y ai pas d'obstacles infranchissable pour eux) et des matériaux (graviers, pierre, blocs...),
- L'absence de contraintes latérales comme par exemple des enrochements, du piétinement de berge, du curage...,
- L'alternance de secteurs ombragés grâce à la ripisylve et de secteurs ensoleillés avec cependant une majorité de secteurs ombragés.



Cours d'eau rectifié et piétiné : les écoulements sont uniformes, la ripisylve est absente, les eaux se réchauffent plus vite, les berges s'érodent, pas de zone tampon pour filtrer les polluants (pesticides, nitrates) ou les apports de sédiments, terre... Accélère les écoulements ce qui augmente les risques d'inondation en période de crue.



Cours d'eau qui fonctionne bien : la ripisylve est variée (différentes espèces et différents âges), un peu de bois mort est présent diversifiant les habitats, les écoulements sont variés, la ripisylve empêche l'eau de se réchauffer et filtre les sédiments et les polluants, ralentie les écoulements, dissipe les crues.

CE QUE JE PEUX FAIRE

L'ESSENTIEL :

- Au bord de mon cours d'eau, je ne passe surtout pas l'épaveuse ni le gyrobroyeur, je laisse la végétation (appelée ripisylve : arbres, arbustes) se développer car c'est bénéfique pour le fonctionnement du cours d'eau.
- S'il ya déjà une ripisylve, je ne l'entretien plus systématiquement, je laisse la jeune végétation se développer.
- Je ne désherbe surtout pas le bord de mon cours d'eau, les produits chimiques utilisés vont se retrouver très facilement dans l'eau qui va être consommée par mes animaux ou ceux de mes voisins.
- Je respecte la réglementation en vigueur concernant les distances d'épandages, les bandes enherbées...

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Je peux clôturer mes berges et mettre en place des points d'abreuvement pour limiter le piétinement des berges et la contamination des eaux par les déjections animales.
- Je peux laisser mon cours d'eau reprendre petit à petit et naturellement son tracé initial.
- Je respecte aussi les tous petits émissaires comme les rigoles ou ravins par les même pratiques que sur les cours d'eau plus importants (épandages, bandes enherbées, ripisylve...).
- Je peux planter des haies, modifier mon assolement, modifier mes techniques de travail du sol... afin de réduire l'érosion de mes parcelles.

CE QUE J'Y GAGNE

- Je libère du temps pour m'occuper de mon troupeau et de mes cultures.
- Avec le développement de la ripisylve ou la pose de clôtures, j'améliore la tenue de mes berges.
- Je donne à boire à mes animaux une eau de meilleure qualité (bactériologique et chimique).
- En diminuant l'érosion, je conserve le capital de mon sol et réduit les amendements à apporter.
- Je participe à la préservation de mon territoire, par le maintien ou la création d'habitats pour les espèces aquatiques mais aussi pour les animaux sauvages et les oiseaux.
- Je participe aussi au maintien d'un équilibre économique et environnemental.



LA QUALITE PHYSICO CHIMIQUE DES COURS D'EAU

Différents suivis de la qualité physico-chimique des eaux superficielles sont menés sur le bassin versant du Vaur. Certains suivis sont initiés par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, d'autres par le Contrat de Rivière Vaur.

L'Autoépuration de la rivière :

Une rivière possède une capacité d'autoépuration c'est-à-dire qu'elle va éliminer les pollutions de faible importance à l'aide des organismes (bactéries, algues, plantes...) et des phénomènes physico-chimiques (l'oxydation...).

Ce phénomène naturel peut être altéré si la pollution est trop importante, la rivière n'aura pas la capacité d'épurer et la pollution va persister. Il peut aussi être altéré par le drainage des zones humides qui sont les «stations d'épuration» et les poumons de nos cours d'eau ainsi que par le colmatage du fond du lit (moins bon fonctionnement des microorganismes)

Par ailleurs certaines substances sont non dégradables par le milieu comme par exemples certains plastiques, certaines molécules chimiques...

Quelques éléments analysés dans l'eau :

La matière organique :

Matières constituées par les organismes vivants ou morts (animal ou végétal) ou produites par les organismes vivants. Pour les éliminer les bactéries vont utiliser l'oxygène dissous présent dans l'eau. S'il y a trop de matière organique cela va entraîner une diminution de l'oxygène dissous et perturber l'équilibre biologique de la rivière.

Les nitrates :

Ils sont naturellement présents dans l'eau mais des concentrations supérieures à 25 mg/l (valeur guide) sont indicatrices d'une influence anthropique. Ces pollutions sont d'origine diffuses (engrais minéral et organique lessivé) ou ponctuelles.

Les matières en suspension :

Ce sont des particules solides minérales ou organiques qui sont en suspension dans l'eau. L'eau apparaît trouble.

Le phosphore :

Il est principalement apporté par les rejets domestiques et est directement assimilable par les végétaux aquatiques ce qui, combiné à la présence des nitrates peut entraîner un développement excessif d'algues dans le cours d'eau (phénomène d'eutrophisation).

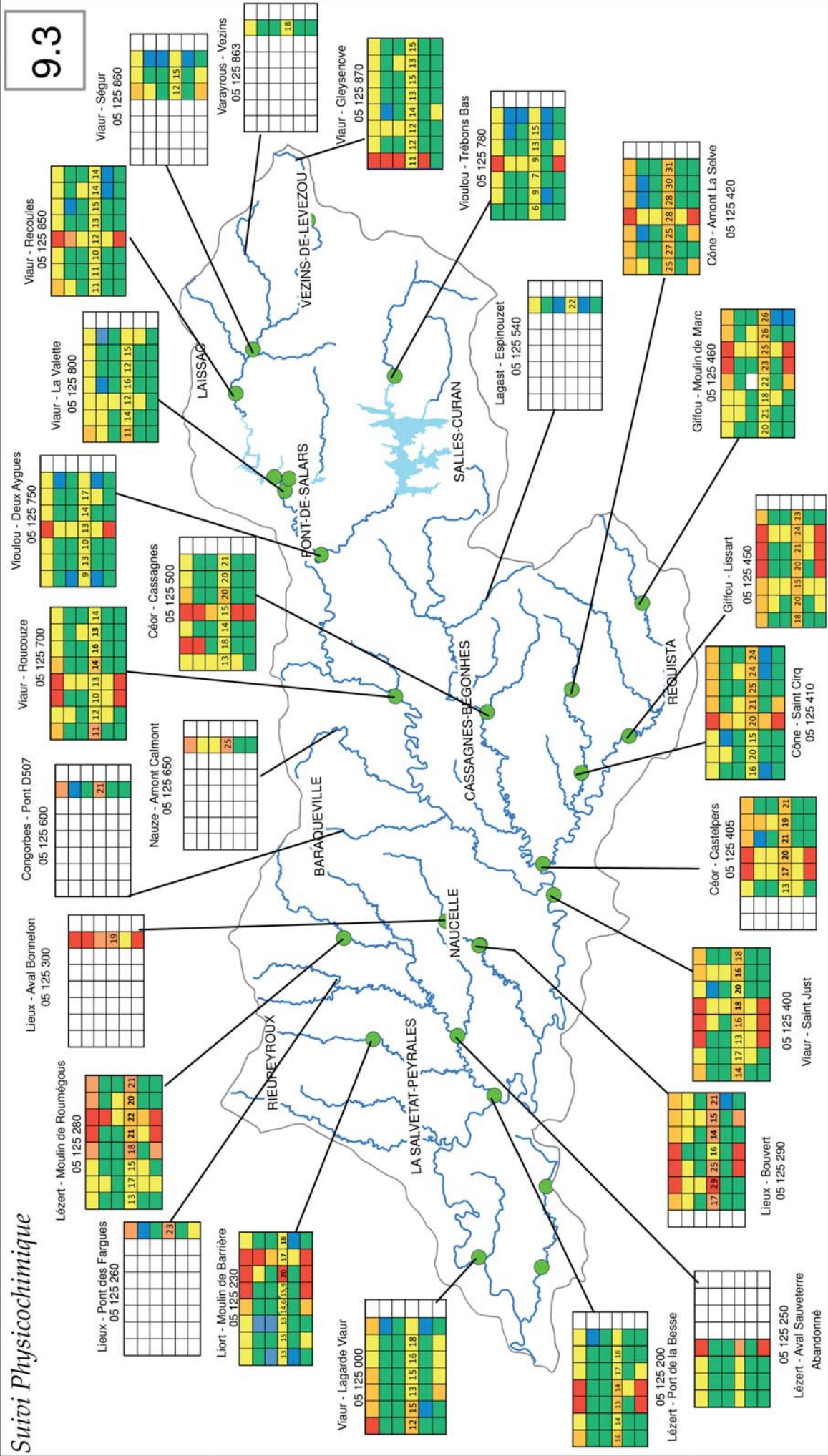
Nous vous présentons, ci-après, une carte qui reprend les résultats de toutes les stations de suivis de la qualité physico-chimique des eaux qui sont présentes sur le territoire.

Lecture de la carte :

Ces résultats sont obtenus en réalisant 10 prélèvements par an sur chaque station. La carte qui vous est présentée est faite à partir de la moyenne annuelle des résultats pour chaque station de prélèvement.

Pour toutes les stations, de gauche à droite, chaque colonne représente les résultats d'une année, les résultats vont de 2003 à 2010.

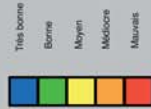
Ensuite chaque ligne correspond à un élément analysé avec sa classe qualité (voir la légende). La ligne du haut représente la qualité globale qui dépend de l'élément le plus dégradant pour la station. Sur la ligne nitrates, le chiffre indiqué en plus de la classe qualité correspond à la teneur (en mg/l) la plus élevée relevée sur l'année.



Au total 26 stations et
4 Stations analysées sur une année (non présentées) :

- Candour 05 124 940
- Candour 05 124 950
- Viaur 05 125 810
- Viaur 05 125 820

Classe de qualité
(SE-Ceau)



Qualité par station

Qualité globale	N° station
Qualité globale	
Matières organiques	
Matières azotées	
Nitrates	
Phosphore	
Matières en suspension	

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
------	------	------	------	------	------	------	------



Source: BD Cartho, AEAG

© Copyright - SMBV, Février 2011



Les partenaires d'AGRI-VIAUR

GÉRER, ECONOMISER, PROTÉGER AVEC NOS PARTENAIRES



VOTRE CONTACT

Hélène POUGET
Animatrice Agri Viaur

Tél : 05 65 71 10 97
Fax : 05 65 71 10 98
Email : helene.pouget.crv2@orange.fr



AGRI VIAUR

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur
Place de l'Hôtel de Ville - 12800 Naucelle
Tél : 05 65 71 10 97 - Fax : 05 65 71 10 98
<http://www.riviere-viaur.com>

Appui technique
et financier :



N° 3 - décembre 2010

la lettre

AGRI VIAUR



GÉRER, ÉCONOMISER, PROTÉGER



La Lettre Agri Viaur est de retour.

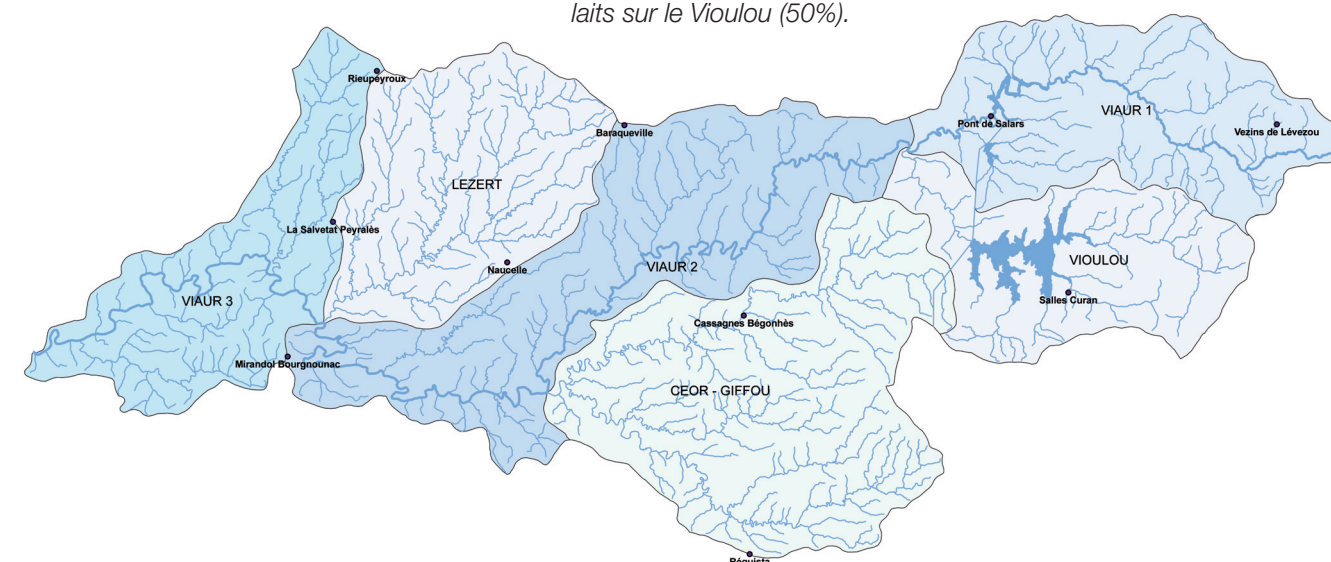
L'opération Agri Viaur est née en 2003 d'un partenariat entre le Contrat de rivière Viaur et la Chambre d'agriculture. Cette opération qui fait suite à Ferti-Ségala respecte la devise «Gérer, Economiser et Protéger». La ligne de conduite d'Agri Viaur reste la même «Convaincre sans contraindre». Cette opération est coordonnée et animée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur.

Le programme technique a été co-construit avec l'ensemble des acteurs de l'eau et du monde agricole (au travers du comité de pilotage, comité technique...). Le volet agricole du Contrat de rivière Viaur (2010-2012) a été présenté fin octobre en conseil d'administration de l'Agence de l'Eau et a reçu un avis favorable. Les actions d'Agri Viaur vont être renforcées.

Différents intervenants vont mettre en oeuvre des animations sur différentes thématiques relatives à l'agronomie et à l'environnement pour vous accompagner vers une meilleure gestion de l'aménagement de l'espace rural afin de développer une agriculture durable et de préserver notre ressource en eau.

Zone d'action Agri Viaur : bassin versant du Viaur

Le bassin versant du Viaur d'une superficie de 1560 km² s'étend sur 89 communes et possède un réseau hydrographique d'environ 970 km. L'activité principale est une agriculture de polyculture élevage avec des productions dominantes qui diffèrent selon les sous bassins : Bovins viandes sur le Viaur 2 (45%), Viaur 3 (72%) et Lézer (58%), Ovins laits sur le Viaur 1 (50%) et le Céor Giffou (44%) et Bovins laits sur le Vioulou (50%).



PROGRAMME D'ACTIONS POUR LES AGRICULTEURS

Pourquoi un programme d'actions pour les agriculteurs ?

Le Contrat de rivière du Viaur travaille avec l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau afin d'améliorer la qualité de l'eau. Les agriculteurs sont des usagers mais ils ne sont pas les seuls... Des opérations sont également menées avec les collectivités, les particuliers, les campings...

Cette opération est elle nécessaire sur notre territoire ?

La quasi-totalité des cours d'eau du bassin est impactée par les nitrates. Les eaux souterraines ont également des teneurs élevées en nitrates. Ils se retrouvent donc dans l'eau de consommation humaine et animale. Ils ont également un impact sur la vie aquatique.

Les cours d'eau du bassin sont également touchés par un dysfonctionnement hydromorphologique c'est-à-dire qu'ils ne fonctionnent plus comme ils le devraient : la ripisylve est souvent absente ou clairsemée en zone agricole, les fonds des cours d'eau sont ensablés, les écoulements sont uniformes, les débits sont faibles... Ce qui a un impact sur la vie aquatique bien sûr mais également sur la disponibilité de la ressource. Nous avons actuellement des crues de plus en plus violentes et des périodes sèches de plus en plus sévères.

C'est vrai que l'eau est de plus en plus rare l'été. Avant on ne voyait pas certains cours d'eau à sec mais maintenant ça arrive fréquemment. Et les agriculteurs dans tout ça ? L'enjeu économique est de taille sur le territoire du Viaur. Vous ne croyez pas ?

Il est certain que l'agriculture est l'activité prédominante sur ce territoire. La devise d'Agri Viaur c'est «Gérer, Economiser, Protéger». Agri Viaur est là pour vous accompagner en vous proposant des journées de formations, de démonstrations, des essais... Le programme Agri Viaur est un programme volontaire, chacun peut participer aux rencontres qui l'intéressent.

Le bassin versant amont du Cône (entre Durenque et La Selve) fait l'objet d'un programme expérimental co-construit avec les agriculteurs du territoire. L'objectif est ensuite d'élargir ce programme à plus grande échelle. Dans le cadre de ce plan d'actions nous avons réalisé des diagnostics d'exploitation et avons pu nous rendre compte que les facteurs limitant dans les exploitations sont l'autonomie fourragère, le temps de travail et le revenu. C'est pourquoi nous avons basé ce programme expérimental autour de ces trois facteurs. Il est primordial que les actions proposées ne remettent pas en cause l'économie des exploitations mais au contraire les accompagnent vers une agriculture durable.

Qu'est ce que je peux faire pour améliorer cet état des lieux ?

Différents moyens d'actions sont possibles et seront abordés par Agri Viaur :

- Raisonner sa fertilisation,
- Lutter contre l'érosion des sols,
- Entretenir ses berges,
- Mettre en place des techniques de travail simplifié du sol.

Vous recevrez deux fois par an une lettre d'information sur ces aspects techniques, des articles paraîtront dans la presse agricole et des rencontres vous seront proposées. N'hésitez pas à nous contacter, aux coordonnées inscrites en dernière page.



LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU

La Directive Cadre sur l'Eau (dite DCE) est une directive européenne datant de 2000, transcrite en droit français en 2004. Elle fixe aux états membres l'obligation d'atteindre le bon état de chaque masse d'eau (cours d'eau ou portion de cours d'eau homogène et eaux souterraines) en 2015.

Pour les masses d'eau particulièrement impactées, des dérogations sont possibles jusqu'en 2021 et 2027. En outre, les masses en bon état actuellement ne doivent pas être dégradées.

Cette directive est particulièrement innovante car elle concerne tous les milieux aquatiques (eaux superficielles et eaux souterraines) ; elle impose une obligation de résultats et demande une vision complète de l'état des milieux.

Qu'est ce que le bon état d'une masse d'eau superficielle ?

Le bon état des masses d'eau est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont bons.

L'état écologique est bon lorsque le cours d'eau fonctionne correctement, le plus naturellement possible, c'est-à-dire que la qualité physico-chimique de l'eau est bonne, le régime hydrologique correct et la morphologie (aspect physique) du cours d'eau adaptée.

L'état chimique est bon lorsque les concentrations en certains polluants ne dépassent pas les normes de qualité environnementale.

Qu'est ce que le bon état d'une masse d'eau souterraine ?

Le bon état d'une masse d'eau souterraine est atteint si son état quantitatif et son état chimique sont bons.

Comment l'état des masses d'eau est évalué ?

L'état des masses d'eau est évalué en fonction de différents paramètres qui sont mesurés sur le terrain.

L'ETAT ECOLOGIQUE :

1- Ce qui illustre le mieux l'état écologique d'un cours d'eau, c'est sa vie biologique. Pour connaître précisément son état, on mesure donc régulièrement la présence et la composition de **3 types d'indicateurs biologiques** :

Les diatomées : Ces algues microscopiques ont un cycle de développement rapide et sont sensibles aux pollutions, elles sont donc un bon indicateur de la qualité du milieu

Les poissons : cet indice est calculé à partir d'échantillons de peuplements de poissons obtenus par pêche électrique

Les invertébrés : la composition du peuplement d'invertébrés va nous donner un indice sur la qualité globale du milieu.

2- On complète la vision biologique par des mesures de qualité physico-chimique grâce à des analyses régulières sur les principaux paramètres physico-chimiques classiques tels que la température, l'oxygène, les nitrates, phosphates, ammonium, etc.

L'ETAT CHIMIQUE :

L'état chimique est plus simple à évaluer et se réalise grâce à des prélèvements et des analyses de concentration de substances toxiques : métaux, pesticides, produits pharmaceutiques...

L'ETAT QUANTITATIF :

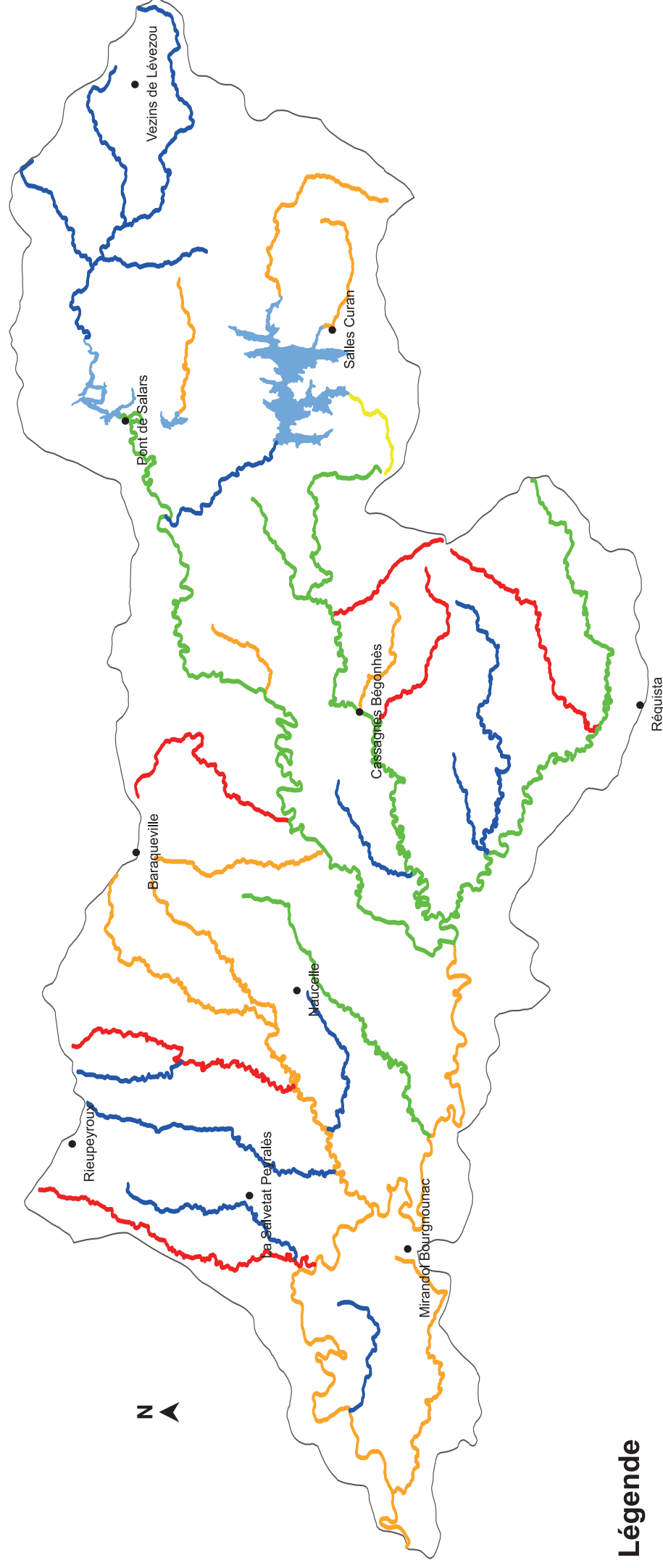
L'état quantitatif des eaux souterraines est mesuré directement sur le terrain et modélisé.

A l'échelle du bassin Adour Garonne

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et le PDM (Programme De Mesures)

- **Le SDAGE** est un document de planification qui définit les orientations de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques afin d'atteindre les objectifs fixés pour chaque masse d'eau dans le cadre de la DCE.
- **Le PDM** présente toutes les actions qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE.

ETATS ET OBJECTIFS DES MASSES D'EAU FIXÉS PAR LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DU VIAUR



Légende

- Communes

— Bon état actuel et objectif de bon état en 2015 (maintient du bon état)

— Bon état actuel et objectif de bon état en 2021

— Mauvais état actuel et objectif de bon état en 2015

— Mauvais état actuel et objectif de bon état en 2021

— Mauvais état actuel et objectif de bon état en 2027

0 2 4 8 Km
Source: BD Carthage - AEAG
(SDAGE 2010-2015)

© Copyright - SMBVV, Juin 2010

